

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1065
30 mars 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE SOIXANTE-CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 30 mars 2007, à 10 h 15

Président: M^{me} Sarala FERNANDO (Sri Lanka)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1065^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Les séances plénières officielles et informelles tenues à ce jour pendant la présidence sri-lankaise ont fait apparaître que les délégations de tous les groupes régionaux étaient très nombreuses à appuyer le projet de décision proposé par la présidence sous la cote CD/2007/L.1*. Il restait cependant un petit nombre de délégations qui souhaitaient avoir de plus amples éclaircissements, principalement en ce qui concerne les méthodes de travail et la procédure. Par les déclarations du 27 et du 29 mars, les six Présidents de la session de 2007 de la Conférence ont, dans un souci de transparence, apporté des éclaircissements sur plusieurs points, comme le demandaient les délégations. Qui plus est, comme elles ont été faites en séance plénière officielle, les déclarations considérées ont été consignées dans les comptes rendus.

À la séance plénière officielle d'hier, jeudi 29 mars, il est apparu en outre que quelques délégations avaient encore besoin d'un peu de temps pour recevoir des instructions de leur capitale au sujet du projet de décision publié sous la cote CD/2007/L.1*. À ce stade, je voudrais demander s'il y a à cet égard des éléments nouveaux dont les délégations voudraient faire part à la Conférence. Sinon, je poursuivrai ma déclaration.

Donner plus de temps aux délégations qui le demandent aurait certes pour effet constructif d'encourager une plus grande implication de tous les intéressés dans le projet de décision proposé par la présidence et les travaux que vise ce projet. Cependant, il faut mesurer que de nombreuses délégations ont déjà fait de gros efforts en vue d'obtenir des instructions constructives sur la base du compromis et dans un esprit de souplesse, afin que se réalise notre objectif commun qui est de relancer les travaux de la Conférence. Les autres délégations devraient en faire autant.

En outre, il devrait être clair pour nous tous que, pour des raisons pratiques, une décision devrait être prise au sujet du document CD/2007/L.1* le plus tôt possible, afin que les six Présidents puissent proposer un calendrier d'activités pour la deuxième partie de la session. Plus cette décision interviendra rapidement et plus les gouvernements auront de la marge pour prévoir la constitution de leur délégation et la participation d'experts aux réunions prévues. Pendant l'intersession, les six Présidents resteront donc régulièrement en contact avec les États membres qui ont demandé plus de temps, afin de déterminer s'ils seraient prêts à accepter le projet de décision publié sous la cote CD/2007/L.1*. De plus, les six Présidents proposent de convoquer une session extraordinaire de la Conférence à seule fin de donner à cette dernière, en temps utile, la possibilité d'envisager la suite à donner au projet de décision avant le début de la deuxième partie de la session de 2007, en mai. Afin de consulter les États membres au sujet de cette proposition, je vais suspendre la présente séance plénière officielle pour convoquer une séance informelle, après quoi nous reprendrons la séance officielle. La présente séance est suspendue pour cinq minutes.

La séance est suspendue à 10 h 20; elle est reprise à 12 h 45.

(La Présidente)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): La séance plénière officielle est reprise.

Je veux informer les délégations des résultats de la séance informelle. J'ai cru comprendre que la Conférence accepte ma proposition de convoquer dès que possible une session extraordinaire, conformément au règlement intérieur, pendant le mois d'avril 2007.

Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. KHELIF (Algérie) (parle en arabe): Madame la Présidente, je voudrais vous raconter une histoire algérienne. Un malade qui souffre beaucoup va consulter son médecin, auquel il dit que toutes les parties du corps lui font mal, même les cheveux, dès qu'il les touche. Le médecin, trouvant cela très étrange, l'examine sans rien trouver, mais, le patient insistant, se résout à le faire passer au scanner. C'est là qu'il découvre que le patient a le doigt cassé. C'est donc cette fracture qui est la cause du problème, et le patient n'a donc pas mal partout. Je crois qu'il en va de même à la Conférence du désarmement: il y a un problème et nous ne faisons que tourner autour de ce problème.

(L'orateur poursuit en français)

Madame la Présidente, la délégation algérienne n'a pas d'objection à la tenue d'une session extraordinaire de la Conférence du désarmement, à la date dont seront convenus tous les États membres, à condition que cette session ait pour objectif de résoudre le problème, c'est-à-dire d'adopter une décision permettant à la Conférence du désarmement de relancer ses travaux. Cela ne doit pas mettre en péril l'initiative des six Présidents. Si cette session risquait d'aboutir à cette dernière éventualité, il serait mieux de ne pas la tenir.

Je vous demanderai, Madame la Présidente, une précision concernant votre proposition. Selon cette proposition, la Conférence déciderait de tenir une session extraordinaire le plus tôt possible, conformément au règlement intérieur, avant la fin d'avril. C'est du moins mon interprétation de votre proposition. Or, il semble que certaines délégations veuillent envisager la possibilité d'une telle session, sans se prononcer de façon définitive. C'est-à-dire qu'elles sont d'accord sur le principe mais que la Présidente doit consulter les délégations sur l'opportunité de cette session. Donc, dans ce dernier cas, il serait préférable d'indiquer précisément qu'il s'agirait de convoquer dès que possible une session extraordinaire de la Conférence, conformément au paragraphe 8 (*to convene as soon as possible a special session in accordance with article 8*). Je ne sais pas si cette suggestion pourra résoudre le problème, mais notre objectif – notre souci – est de faire en sorte que cette session permette à la Conférence de prendre une décision sur son programme de travail et nous permette de relancer les travaux de la Conférence du désarmement, au lieu de les bloquer une nouvelle fois.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie. Je veux donner la parole à l'orateur suivant de la liste, mais je crois savoir que la délégation équatorienne a demandé à faire une déclaration d'ordre général: si tel est le cas, qu'elle veuille bien accepter de la faire plus tard pour laisser la place aux délégations qui souhaitent intervenir au sujet du point à l'examen? Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Égypte.

(M. Shoukry, Égypte)

M. SHOUKRY (Égypte) (parle en anglais): Madame la Présidente, réflexion faite – et je vous remercie de nous avoir donné la possibilité de réfléchir à votre texte –, il me semble que la Conférence consent à votre intention déclarée de convoquer une session extraordinaire. Je crois que les délégations sont d'accord sur ce point, puisque aucune n'a formulé d'objection de principe à la proposition avancée. Dans ces circonstances, je crois que le texte gagnerait en précision s'il se lisait comme suit: «... convoquer dès que possible une session extraordinaire conformément au paragraphe 8 du règlement intérieur», car à défaut de cela le texte pourrait donner à penser que les travaux de la session extraordinaire seraient régis par tout le règlement intérieur, ce qui ne devrait pas être le cas en ce qui concerne ma délégation. Le règlement intérieur s'applique, certes, mais non pas à l'examen de cette proposition précise.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Égypte. L'Ambassadeur d'Inde a demandé la parole avant l'Ambassadeur d'Iran, aussi donnerai-je la parole d'abord au premier.

M. PRASAD (Inde) (parle en anglais): Madame la Présidente, je suis sensible aux efforts que vous déployez et vous remercie d'avoir consulté ainsi les délégations. Je me réjouis du texte simplifié dont nous sommes saisis et que la suggestion de la délégation algérienne, appuyée par l'Égypte, améliore beaucoup. Ma délégation est prête à acquiescer à un consensus sur ce texte.

Nous invitons la présidence à veiller à donner un préavis suffisant de la session extraordinaire qui serait prévue pour l'intersession car si elle se tenait conjointement avec d'autres réunions importantes des Nations Unies liées au désarmement il faudrait que les délégations prennent leurs dispositions pour y assister.

Notre délégation a encore un souci à cet égard: il y a un aspect que nous perdons peut-être de vue en décidant de tenir une session extraordinaire, à savoir que la convocation d'une telle session suppose que la Conférence arrivera à un consensus sur la forme et le fond du projet de décision à l'examen qui, comme vous l'avez précisé hier à juste titre, constitue à toutes fins utiles un programme de travail de la Conférence. Dans ces circonstances, nous encourageons la présidence à poursuivre ses consultations, en particulier eu égard aux questions posées et aux éclaircissements demandés par plusieurs délégations, de sorte que la Conférence puisse parvenir à un consensus en prenant en considération les priorités et les préoccupations de toutes les délégations.

L'Inde continuera à prendre une part constructive aux efforts en cours en vue de dégager un consensus sur un programme de travail de la Conférence, ce qui doit être le premier objectif de la session extraordinaire que nous convoquerions.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de l'Inde et donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Iran.

(M. Sajjadpour, République islamique d'Iran)

M. SAJJADPOUR (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Madame la Présidente, je vous remercie de vos efforts. Je voudrais à mon tour souligner la nécessité de préciser dans le texte qu'il s'agit du paragraphe 8 du règlement intérieur. En outre, je pense pour ma part qu'un consensus se dessine effectivement, mais qu'il porte sur deux points: premièrement, des consultations fondées sur le règlement intérieur s'imposent et, deuxièmement, il n'y a toujours pas consensus sur le texte proposé par la présidence. Je crois que ce sont là deux arguments valables dont il faudrait tenir compte à ce stade.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Iran. Nous ferons tout notre possible pour qu'interviennent ce compromis et un consensus. L'Ambassadeur de Chine a demandé la parole.

M. CHENG (Chine) (parle en chinois): Madame la Présidente, comme je viens de le dire à la séance informelle, la délégation chinoise n'a pas d'objection à la proposition que vous avez avancée. Je tiens toutefois à souligner ici que cela ne signifie pas, à notre sens, que la session extraordinaire doit absolument prendre une décision officielle sur le projet de la présidence.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Chine. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence est d'accord pour inclure dans le texte les mots «conformément au paragraphe 8 du règlement intérieur»? Je donne la parole à la délégation pakistanaise.

M. KHOKHER (Pakistan) (parle en anglais): Nous accueillons favorablement cette proposition et avons déjà exprimé notre point de vue et demandé des éclaircissements sur ce qu'il fallait entendre par «pendant le mois d'avril». Avec la mention du paragraphe 8 du règlement intérieur, il devient plus clair que, pendant ce mois-là, la Présidente poursuivra ses consultations avec les délégations et que, s'il y a consensus pour ce faire, nous pourrons alors tenir la session extraordinaire envisagée.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant du Pakistan. D'autres délégations souhaitent-elles exprimer leur point de vue? Si tel n'est pas le cas, alors nous sommes convenus d'inclure dans le texte les mots «paragraphe 8 du» avant «règlement intérieur». Je précise que la Conférence reste saisie du projet de décision proposé par la présidence et publié sous la cote CD/2007/L.1^{*}. Je veux encore évoquer un autre point, mais je vais d'abord donner la parole au représentant de l'Équateur, qui a été très patient.

M. SANTOS (Équateur) (parle en espagnol): Madame la Présidente, ma délégation tient à vous exprimer d'emblée et succinctement notre reconnaissance pour tous les efforts que vous-même et les autres Présidents de la session ont déployés. Nous appuyons le projet de décision proposé par la présidence, daté du 23 mars 2007, relatif à la désignation de quatre coordonnateurs pour les questions du désarmement nucléaire et de la prévention d'une guerre nucléaire, d'un projet de traité sur l'interdiction des matières fissiles, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des garanties de sécurité négatives.

(La Présidente)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de l'Équateur. Je vais à présent aller très vite, puisque nous n'aurons bientôt plus droit aux services d'interprétation.

Vous vous souviendrez qu'en janvier 2007 l'Ambassadrice d'Afrique du Sud, alors Présidente de la Conférence, a annoncé que, à l'issue de consultations informelles avec les États membres de l'instance, le Président entrant ferait rapport à la Conférence en séance plénière. Ce rapport, que j'ai fait à la séance plénière informelle du 23 mars, a été transcrit et publié sous la cote CD/1820. Les délégations pourront se servir sur les tables au fond de la salle.

Je donne à présent la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. ALI (République arabe syrienne) (parle en arabe): Madame la Présidente, permettez-moi de vous exprimer d'emblée notre vive reconnaissance pour tous les efforts que vous avez déployés afin de guider la Conférence dans ses délibérations.

La position de mon pays sur la question du désarmement est bien connue. Elle découle de notre conviction que la Conférence du désarmement joue un rôle important dans le règlement de telles questions, en particulier celle du désarmement nucléaire. Par conséquent, chacun sait aussi nécessairement que la teneur du projet de décision proposé par la présidence sous la cote CD/2007/L.1* est assez éloignée de notre position nationale. Malgré cela, la délégation syrienne, consciente des tâches qui lui incombent du fait qu'elle aura elle aussi à assurer la présidence de la Conférence à la session de 2007, se contentera de faire consigner dans le compte rendu la réserve suivante au sujet du rapport distribué sous la cote CD/1820 et du projet de décision proposé par la présidence et publié sous la cote CD/2007/L.1*.

Cette réserve se lit comme suit: «La délégation de la République arabe syrienne a pris part d'une manière active et constructive aux travaux du groupe des Présidents de la session de 2007 de la Conférence du désarmement. La délégation syrienne a fait preuve d'une grande souplesse. Il n'en demeure pas moins que, de l'avis de notre délégation, les conclusions et recommandations faites dans le rapport de la présidence, qui est publié sous la cote CD/1820, de même que le projet de décision qui a été distribué comme document officiel de la Conférence sous la cote CD/2007/L.1*, pourraient être renforcés de manière à mieux refléter les vues exprimées par les délégations des États membres de la Conférence.»

Ma délégation continuera à suivre la même démarche constructive et à travailler dans toute la transparence voulue avec les autres Présidents de la session de 2007 et les États membres, afin que la Conférence puisse s'acquitter de ses tâches et réaliser les objectifs pour lesquels elle a été établie.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne. Nous vous informerons d'une date possible pour la session extraordinaire. En tout état de cause, la prochaine séance plénière de la session ordinaire aura lieu le mardi 15 mai 2007, à 10 heures.

Avant que nous ne levions la présente séance plénière, je donne la parole à l'Ambassadeur d'Espagne, qui l'a demandée.

(M. Bugallo, Espagne)

M. BUGALLO (Espagne) (parle en anglais): Je voudrais faire une observation au sujet de l'intervention du représentant de la République arabe syrienne: l'Espagne, tout comme, je le suppose, les 64 autres délégations à la Conférence du désarmement, a, à titre national, une ou plusieurs propositions idéales à avancer. Ce qui importe – je veux le souligner – ce sont les contributions constructives que la République arabe syrienne a faites aux travaux des six Présidents tout au long des consultations qu'ils ont tenues et l'appui que tous les six apportent à ces travaux.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Espagne, qui a fort bien parlé.

Je souhaite à tous une heureuse intersession.

La présente séance plénière est levée.

La séance est levée à 13 h 5.
